



## Besoin d aide suite a une decision des prudhommes

Par manu34, le **04/02/2016** à **12:26**

expositions des faits.

en 1996 j ai un accident du travail,résultat tendon nerf artere coupés.

tres peu de sensibilités et 3 doigts que je ne plus tendre.

bref en mai 2012 je suis pris en CDI cadre ds le carrelage(je suis carreleur de metier)comme responsable reception niveau f etam.

je passe la visite médicale d embauche et ils remarque mon incapacité de la main gauche ,mais ne voit pas l inconvénient pour le poste.3 mois plu tard a la fin de l essai l employeur me dit que le poste finalement ne nécessite personne et rompt le CDI.

il me propose vu mon CV d etre ouvrier (qualification 1, au plus bas et me dit qu il me requalifierai plu-tard)j accepte vu l etat de crise actuel en lui précisant mon handicap.

bref ,je commence et la PAS DE VISITE MEDICALE alors que c est un nouveau contrat et nouveau poste.

je travail tant bien que mal,en janvier 2013 je suis prit en CDI ,puis environ 2 mois plutard sa se gate il me donne de plus en plus du travail lourd a effectuer.

l etat de ma main s aggrave mes doigt le soir reste plié , j ai du mal a conduire.

je décide d allé voir le médecin conseil de la CPAM qui voit mon handicap et me dit que je recevrai une réponse pour invalidité.

bref le temps passe et l employeur se veut de plus en plus pressant,SI T ES PAS CONTENT TU SAIT OU ES LA PORTE.en janvier 2014 je suis au bord de craqué physiquement et mentalement.

puis de nouvelle douleur arrive mais la sur l autre main et le coude

en mai 2014 je suis obligé de m arrêté résultat canal carpien je doit etre opéré et epicondylite du coude du certainement a tous les effort.

depuis je suis toujours en maladie.

bref le 12 aout je recois une notification d invalidité 2 eme categorie de la CPAM

je reste 6 mois en maladie.

je demande moi meme la visite medicale de reprise ou on me déclare inapte a tous poste, puis licencié.

je suis également reconnu travailleur handicapé par la mdph.

et la cpam reconnais la maladie professionnel pour l arret maladie.

je suis licencié pour inaptitude.

la décision des prud hommes.

avec mon avocat nous avons demandé:

dommage et interet pour licenciement du a l inaptitude en démontrant que la société n a pas respecté son obligation de reclassement.

rappel de salaire et requalification.

ils m ont débouté.

ont voit de grosses erreur apparaitre dans le rendu du jugement, il ne parle jamais du manque de visite medicale a l embauche!!!

ont avait fais remarqué que la societé m avait adressé dans la lettre de licenciement une liste pour se faire assisté !!

je rappel que j habite ds le 34 et la societé le 30.

je vais reprendre mots pour mots ce qu il y a d écris ds le jugement:

vous pouvez consulter cette liste.... dans chaque mairie du département dont celles de valergues et comportait clairement l adresse précise de l inspection du travail a ales située 6 quai boissier sauvages.(dep 30)et qu il n y a pas d irrégularité.

valergues dep 34

bien d autre irrégularité apparaissent... ce qui me laisse beta.

pour info j ai été et suis reconnu en maladie professionnelle , precedent message.

dois je faire appel, prendre un autre avocat